

République
Française
Ville de Wissous
Essonne

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



11 juin 2020



Ville de Wissous



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire, par visioconférence, conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Messieurs Dominique BOULEY, Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Messieurs Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Régis CHAMP, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Mesdames Chantal CORENWINDER, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Madame Danielle JEANNEROT, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Florian GALLANT, Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP, Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Corinne GUYOT, Madame Véronique JACQUARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES,

Monsieur Michel PLAT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER.

Absents :

Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND, Mattéo GRIMALDI, Philippe DUPORT, Mesdames Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Norbert RAYMOND, Madame Sofia CHEGRANI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

1. Modalités d'organisation des séances du Conseil Municipal par visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire (Annexe 1)

L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 a pour but d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, face à l'épidémie de Covid-19. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide et approuve les modalités de réunion de séance du Conseil Municipal pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

2. Abattement exceptionnel de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est la seule perçue directement par la Commune. La Municipalité souhaite soutenir les entreprises implantées sur la Ville notamment en cette période de crise sanitaire du Covid-19. L'Assemblée à l'unanimité adopte un abattement de 100% à toutes les entreprises assujetties à la TLPE sur le territoire de la Commune, pour l'année 2020. Monsieur Dominique BOULEY est soumis à cette taxe, il n'a donc pas pris part au vote.

3. Abattement exceptionnel de la redevance du domaine public concernant les terrasses de restaurant

Comme indiqué lors de la délibération précédente, la Commune souhaite soutenir ses commerçants. Suite à l'annonce de la phase 2 du plan de déconfinement, les restaurants et les bars en zone orange sont autorisés à ouvrir uniquement en terrasse. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise un abattement de 100% à tous les restaurants et bars de la Ville concernant les terrasses implantées sur le domaine public, pour l'année 2020, afin de les soutenir durant cette période de crise.

4. Indemnités de fonction des élus

Par délibération n°3 en date du 14 octobre 2019, le Maire, les Adjointes au Maire et les Conseillers Municipaux ayant une délégation perçoivent une indemnité. Au vu du contexte national suite à la crise sanitaire, les élus souhaitent ne plus percevoir d'indemnités. L'Assemblée à l'unanimité approuve l'arrêt du versement des indemnités du Maire, de ses Adjointes et de ses Conseillers Municipaux délégués.

5. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Communal (M14) (Annexe 2)

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est produit par le trésorier principal au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice et que l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion au plus tard le 30 juin. L'ordonnance du 25 mars 2020 prolonge le délai de transmission au 1^{er} juillet 2020. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Budget Communal (M14) dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur.

6. Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Communal (M14) (Annexe 3)

Le résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Communal (M14) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	13 394 771,00 €	13 894 771,00 €	
Exécution 2019	14 559 276,03 €	13 641 890,45 €	917 385,58 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>108,69%</i>	<i>98,18%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2018)	500 000,00 €		500 000,00 €
Total de la section de fonctionnement	15 059 276,03 €	13 641 890,45 €	<u>1 417 385,58 €</u>
Total de la section de fonctionnement après restes à réaliser	15 059 276,03 €	13 641 890,45 €	<u>1 417 385,58 €</u>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	6 264 743,65 €	8 624 428,00 €	
Exécution 2019	2 758 472,04 €	5 924 854,18 €	- 3 166 382,14 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>44,03%</i>	<i>68,70%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2018)	2 359 684,35 €	- €	2 359 684,35 €
Total de la section d'investissement	5 118 156,39 €	5 924 854,18 €	- 806 697,79 €
Restes à réaliser 2019	1 231 280,00 €	1 659 915,79 €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	6 349 436,39 €	7 584 769,97 €	- 1 235 333,58 €

M. Richard TRINQUIER, Maire en exercice ayant quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGT, la séance est conduite par M. Dominique BOULEY, 1^{er} Adjoint au Maire après vote favorable de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Communal (M14) et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion, comme suit :

Vote : → 14 Pour (Wissous pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)
→ 4 Abstentions (Mme CORENWINDER, Mesdames THIERRY, FOURNET, Monsieur VINOT)

7. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Assainissement (M49)
(Annexe 4)

Comme indiqué lors de la délibération n°5, l'Assemblée à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement (M49).

**8. Approbation du Compte Administratif 2019 - Budget Assainissement (M49)
(Annexe 5)**

Le résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement (M49) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	165 000,00 €	215 837,75 €	
Exécution 2019	220 320,37 €	172 773,09 €	47 547,28 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>133,53%</i>	<i>80,05%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2018)	50 837,75 €	- €	50 837,75 €
Total de la section de fonctionnement	215 837,75 €	215 837,75 €	<u>98 385,03 €</u>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
Exécution 2019	- €	55 573,80 €	- 55 573,80 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>0,00%</i>	<i>2,22%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2018)	- €	- €	- €
Total de la section d'investissement	- €	55 573,80 €	<u>- 55 573,80 €</u>
Restes à réaliser 2019	- €	34 810,14 €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	- €	90 383,94 €	- 90 383,94 €

M. Richard TRINQUIER, Maire en exercice ayant quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGT, la séance est conduite par M. Dominique BOULEY, 1^{er} Adjoint au Maire après vote favorable de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement (M 49) et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.

9. Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs. Il appartient à l'Assemblée de délibérer sur l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Il convient de créer à temps complet : un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de créer ces postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

10. Modification du Régime Indemnitaire des agents communaux de la Ville de Wissous

Par délibération n°11 du 24 février 2020, le Conseil Municipal a adopté la modification du Régime Indemnitaire des agents communaux. Par courrier reçu le 21 avril 2020, la Sous-Préfecture de Palaiseau informe la Commune qu'une erreur s'est produite à l'article 1, titre 7 de la délibération. Cela concerne le versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire (IHTS) au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux et des puéricultrices. En effet ces cadres d'emplois sont de catégorie A et ne peuvent pas bénéficier d'IHTS. Afin de corriger cette erreur, il convient de modifier la délibération. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification du Régime Indemnitaire des agents communaux de la Ville de Wissous.

11. Attribution d'une prime exceptionnelle des agents particulièrement mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire

Par décret n°2020-570, il est prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Cette prime est plafonnée à 1 000 € bruts (exonérée d'impôt, de cotisation et de contributions sociales). Elle se décompose en 3 taux et suivant les conditions telles que : la présence effective par le biais du présentiel, télétravail ou assimilé ; le surcroît significatif de travail et le contact avec le public, pendant la période du 17 mars au 10 mai 2020.

Décret	Montant en €	Contact avec le public	Sans contact avec le public
Taux 1	330	20% à 33%	28% à 40%
Taux 2	660	33,1% à 66%	40,1% à 75%
Taux 3	1 000	Sup 66,1%	Sup 75%

L'Assemblée à l'unanimité approuve les taux présentés et instaure une prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 € bruts aux agents de la mairie ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Route de Montjean :

- Mme CORENWINDER souhaite savoir si les passages protégés vont être peints en blanc. Elle signale un manque de visibilité la nuit.
- M. le Maire explique que deux couleurs seront appliquées, blanche pour les passages protégés et verte pour la piste cyclable. Le retard est dû à la météo.

➤ Organisation Wissous-Plage :

- Mme FOURNET aimerait connaître les modalités d'ouverture et d'accueil du public pour Wissous Plage.
- M. le Maire indique que la Commune attend la validation du Préfet concernant l'ouverture de Wissous Plage. Les conditions sanitaires seront mises en place

(distanciation sur la plage et bassin, désinfectant etc...). Pas de personnes extérieures cette année, la priorité est aux Wissoussiens.

➤ **Confinement**

- Mme CORENWINDER demande si des administrés ne respectant pas les consignes durant le confinement ont été verbalisés ?
- M. le Maire indique que la population a bien respecté les consignes et très peu de personnes ont été verbalisées.

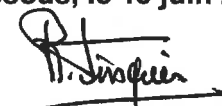
➤ **Procurations**

- Mme CORENWINDER demande si la Police Nationale a prévu une permanence à Wissous ?
- M. le Maire indique avoir contacté le Commissaire de Massy. Ce dernier n'est pas favorable pour une permanence à Wissous, alors que le Préfet a donné pour consigne à la Police Nationale de se déplacer.

Fin de séance : 20h37

Fait à Wissous, le 15 juin 2020




Richard TRINQUIER
Maire de Wissous